

Municipalité de Sainte-Clotilde

Procès-verbal de la Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Clotilde, tenue le 19 septembre 2019 à 18h30 à la salle du Conseil, située au 2 452, chemin de l'Église, à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents :

Conseillers présents	
Monsieur François Barbeau, conseiller	District #1
Madame Geneviève Bourdon, conseillère	District #2
Monsieur Marcel Tremblay, conseiller	District #4
Monsieur Robert Arcoite, conseiller	District #6
Conseillers absents	
Madame Véronique Thibault, conseillère	District #3
Madame Sophie Provost, conseillère	District #5

La conseillère du district numéro 3 est absente en début de séance et se joindra au Conseil, avant que le point numéro 15 de l'ordre du jour soit abordé, à 19h46.

Les conseillers forment quorum sous la présidence de monsieur André Chenail, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Carl Simard était présent. La séance débute à 19h00. Le certificat de convocation et l'avis de convocation sont déposés par le Secrétaire-trésorier.

.....
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Période de questions
7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2019
8. Situation du département de la trésorerie, processus d'embauche d'un Trésorier et modalités
9. Précision sur le revêtement extérieur de l'hôtel de ville
10. Décision concernant la poursuite du projet de patinoire
11. Précisions concernant l'appel d'offre de la MRC concernant les ordures
12. Retrait d'un chèque de la liste des comptes fournisseurs du mois déposé à la séance de septembre 2019
13. Modalité de fonctionnement des Comités du Conseil
14. Réception de réponses relatives au ministère de l'environnement et de réponses relatives à TECQ 2019-2023
15. Dossier de réclamation pour donner suite au refoulement d'égout du 22 août 2019
16. Décision concernant un enregistreur de niveau d'eau pour prévenir les refoulements d'égout
17. Période de questions
18. Levée de séance

.....
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 18h30 et il n'y a aucune personne dans la salle.

.....
2. MOMENT DE RECEUILLEMENT

Le Président de l'Assemblée invite les personnes présentes à un moment de recueillement.
.....

3. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président de l'Assemblée invite les personnes présentes à lire l'ordre du jour.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

19-09-281 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marcel Tremblay, **APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Robert Arcoite **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents ;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 septembre 2019.

Distribution des votes des membres du Conseil				VOTE POUR (O)	VOTE CONTRE (C)
				PROPOSEUR (P)	APPUI (S)
				RETRAIT TABLE (R)	ABSENT (A)
# 1 François Barbeau	O	# 5 Sophie Provost	A	NE VOTE PAS (M)	
# 2 Geneviève Bourdon	O	# 6 Robert Arcoite	S	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Véronique Thibault	A	Maire : André Chenail	M	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Marcel Tremblay	P	Maire suppléant :		REJETE	

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

19-09-282 Adoption du Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2019

CONSIDÉRANT QUE le Procès-verbal de la séance extraordinaire n'a pas été adopté à la séance régulière du 9 septembre 2019, en raison de sa production tardive et du non-respect du délai légal de dépôt des documents devant être traités à la séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Geneviève Bourdon, **APPUYÉE PAR** monsieur le conseiller Marcel Tremblay **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents ;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2019.

Distribution des votes des membres du Conseil				VOTE POUR (O)	VOTE CONTRE (C)
				PROPOSEUR (P)	APPUI (S)
				RETRAIT TABLE (R)	ABSENT (A)
# 1 François Barbeau	O	# 5 Sophie Provost	A	NE VOTE PAS (M)	
# 2 Geneviève Bourdon	P	# 6 Robert Arcoite	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Véronique Thibault	A	Maire : André Chenail	M	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Marcel Tremblay	S	Maire suppléant :		REJETE	

19-09-283 Situation du département de la trésorerie, processus d'embauche d'un trésorier et modalités

CONSIDÉRANT QUE la somme de travail à accomplir au sein du département des finances de la Municipalité, tel qu'exprimé dans la pièce jointe numéro 1909283-8.1 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité rencontre des retards dans la production de ses états financiers 2018, au sein des procédures à réaliser en vertu du calendrier du Trésorier, tel qu'attesté dans la pièce jointe numéro 1909283-8.2.3,

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a demandé une offre de service pour fournir de l'assistance en comptabilité à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), tel que mentionné dans la pièce jointe numéro 1909283-8.3.1 ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire-administratif est vacant et que le poste de Trésorier est vacant ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide comptable actuelle se limite à la visite d'une personne mandatée une fois par semaine, ce qui est insuffisant, en considérant le volume de travail en retard et courant à accomplir ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) est actuellement mandatée, afin d'assister la Municipalité dans son recrutement, mais que l'organisme ne peut garantir de résultat, tel qu'exprimé dans la pièce jointe numéro 1909283-8.2.1 ;

CONSIDÉRANT QUE la situation est urgente et que l'affichage du poste de Trésorier a été validé par nos consultants de l'Union des Municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a reçu une offre de service de Paul Sarrazin de ContactCité pour assister la Municipalité dans toutes les étapes de son recrutement, tel que mentionné au document annexé 1909283-8.2.2 ;

CONSIDÉRANT QUE le Maire a approché une candidate potentielle et qu'à la demande du Maire, le Directeur général a réalisé une courte entrevue pour vérifier l'intérêt de la candidate le 17 septembre 2019 ;

CONSÉQUEMMENT,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marcel Tremblay, **APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller François Barbeau **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents

D'EMBAUCHER madame Fanny Faille au poste de Trésorière pour un essai et pour une période probatoire de quatre (4) mois ;

QUE le Directeur général poursuivre l'affichage en cours ;

QUE les autres démarches entamées par le Directeur général soient temporairement mises de côté ;

ET QUE madame Amélie Latendresse, consultante en comptabilité pour la Municipalité vienne présenter un topo du département de la trésorerie au Conseil, à la prochaine séance de travail.

Distribution des votes des membres du Conseil				VOTE POUR (O)	VOTE CONTRE (C)
				PROPOSEUR (P)	APPUI (S)
				RETRAIT TABLE (R)	ABSENT (A)
# 1 François Barbeau	S	# 5 Sophie Provost	A	NE VOTE PAS (M)	
# 2 Geneviève Bourdon	O	# 6 Robert Arcoite	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Véronique Thibault	A	Maire : André Chenail	M	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Marcel Tremblay	P	Maire suppléant :		REJETE	

19-09-284 Précision sur le revêtement extérieur de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit changer le revêtement extérieur de la partie sud de l'édifice municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la vision à long terme des plan déposés au printemps implique des appliqués de couleur bleu, mais que le bâtiment nord comporte des appliqués de couleur rouge, tel qu'exprimé dans la pièce jointe numéro 1909284-9 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général mentionne que les sommes réservées pour le programme TECQ 2014-2018 et la réfection du bâtiment devront être affectées complètement au projet et qu'il y a une somme résiduelle estimée à 50000 \$ à considérer pour les travaux du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a déposé la pièce jointe numéro 1909284-9.2 comme possibilité de travaux supplémentaires à l'Hôtel de ville ;

CONSÉQUEMMENT,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Geneviève Bourdon, **APPUYÉE PAR** monsieur le conseiller Marcel Tremblay **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents ;

DE PERMETTRE le changement du concept initial des appliqués apparaissant au plan de bleu à rouge ;

ET QUE la rénovation intérieure et la mise à niveau du bâtiment municipal se poursuivent.

Distribution des votes des membres du Conseil				VOTE POUR (O)	VOTE CONTRE (C)
				PROPOSEUR (P)	APPUI (S)
				RETRAIT TABLE (R)	ABSENT (A)
# 1 François Barbeau	O	# 5 Sophie Provost	A	NE VOTE PAS (M)	
# 2 Geneviève Bourdon	P	# 6 Robert Arcoite	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 Véronique Thibault	A	Maire : André Chenail	M	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Marcel Tremblay	S	Maire suppléant :		REJETE	

19-09-285 Décision concernant le projet de patinoire

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a exposé les recommandations de l'ingénieur mandaté pour la réalisation de tests et de devis dans le cadre du projet de patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de subventions dans le cadre des programmes PRIMADA et PNHA sont actuellement en cours ;

CONSIDÉRANT QUE des imprévus et des incertitudes planent autour du projet, mais que celui-ci n'est pas compromis, mais ralenti ;

CONSÉQUEMMENT,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller François Barbeau, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Geneviève Bourdon **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents ;

DE REPORTER le projet de patinoire à un moment opportun ;

ET QUE l'Administration soit chargée de suivre ce dossier de manière serrée.

Distribution des votes des membres du Conseil				VOTE POUR (O)	VOTE CONTRE (C)
				PROPOSEUR (P)	APPUI (S)
				RETRAIT TABLE (R)	ABSENT (A)
# 1 François Barbeau	P	# 5 Sophie Provost	A	NE VOTE PAS (M)	
# 2 Geneviève Bourdon	S	# 6 Robert Arcoite	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 Véronique Thibault	A	Maire : André Chenail	M	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Marcel Tremblay	O	Maire suppléant :		REJETE	

19-09-286 Précisions concernant l'appel d'offres de la MRC concernant les ordures

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde a adopté la résolution numéro 19-09-260 à la séance ordinaire du 9 septembre 2019 et qu'il y a lieu d'y apporter des précisions au niveau de l'octroi du contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a soumis à la Municipalité les résultats de l'appel d'offre numéro ORD-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a géré les appels d'offres publics regroupés et a reçu les soumissions de deux entreprises suivantes pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des résidus domestiques :

Soumissionnaires	Coûts incluant les taxes pour la Municipalité de Sainte-Clotilde	Coûts incluant les taxes pour le regroupement municipal
RICOVA SERVICE INC..	158 272.58 \$	1 372 280.51 \$
RCI ENVIRONNEMENT	141 055.01 \$	1 435 005.33 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme pour la Municipalité de Sainte-Clotilde est l'entreprise RCI ENVIRONNEMENT au montant total de 141 055.01\$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme pour le regroupement de la MRC des Jardins-de-Napierville est la compagnie RICOVA SERVICE INC. au coût total de 1 372 280.51 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde souhaite octroyer le contrat à RCI ENVIRONNEMENT au coût de 141 055.01 \$, taxes incluses, sous réserve de son approbation et qu'en cas de refus de cette dernière, elle considèrera l'offre émise par la compagnie RICOVA SERVICE INC. au coût de 158 272.58 \$, taxes incluses ;

CONSÉQUEMMENT,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Arcoite, **APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Marcel Tremblay **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents ;

D'ACCEPTER l'octroi du contrat à l'entreprise RCI ENVIRONNEMENT pour l'appel d'offre numéro ORD-2020 au montant de 141 055.01\$, taxes incluses, conditionnellement à l'approbation de cette dernière ;

QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde soit autorisée à octroyer le contrat à RICOVA SERVICE INC. au coût de 158 272.58, taxes incluses en cas de refus de l'entreprise RCI ENVIRONNEMENT ;

QUE la présente résolution soit transférée à la MRC des Jardins-de-Napierville et à RCI ENVIRONNEMENT ou RICOVA SERVICE INC., selon le cas ;

QUE la dépense à venir soit budgétée lors de la préparation budgétaire à venir pour l'exercice 2020 ;

ET QUE le Directeur général soit autorisé à préciser, modifier ou signer tous les documents relatifs pour donner plein effet à la présente.

Distribution des votes des membres du Conseil				VOTE POUR (O)	VOTE CONTRE (C)
				PROPOSEUR (P)	APPUI (S)
				RETRAIT TABLE (R)	ABSENT (A)
				NE VOTE PAS (M)	
# 1 François Barbeau	O	# 5 Sophie Provost	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 2 Geneviève Bourdon	O	# 6 Robert Arcoite	P	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 Véronique Thibault	A	Maire : André Chenail	M	REJETE	
# 4 Marcel Tremblay	S	Maire suppléant :			

19-09-287 Retrait d'un chèque de la liste des comptes fournisseurs du mois déposé à la séance de septembre 2019

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a réalisé qu'une facture n'a pas été adressée à la bonne entité, après que les chèques ont été générés ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général recommande le retrait de la facture numéro 157317 et du chèque numéro 7436 d'un montant de 1288.30 \$ de la liste des comptes payables ;

CONSIDÉRANT QUE la présente corrige le montant total mentionné à la résolution numéro 19-09-258 ;

CONSÉQUEMMENT,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Geneviève Bourdon, **APPUYÉE PAR** monsieur le conseiller François Barbeau **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents ;

D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois ;

D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 125 038.32\$ (factures 18-1094 et 157317 déduites de ce montant) ;

QUE le rapport numéro 2019-09 soit révisé ;

ET QUE ce rapport soit classé avec la liste des comptes révisés.

Distribution des votes des membres du Conseil				VOTE POUR (O)	VOTE CONTRE (C)
				PROPOSEUR (P)	APPUI (S)
				RETRAIT TABLE (R)	ABSENT (A)
				NE VOTE PAS (M)	
# 1 François Barbeau	O	# 5 Sophie Provost	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 2 Geneviève Bourdon	O	# 6 Robert Arcoite	P	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 Véronique Thibault	A	Maire : André Chenail	M	REJETE	
# 4 Marcel Tremblay	S	Maire suppléant :			

19-09-288 Modalités de fonctionnement des Comités du Conseil

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris en compte la documentation remise sur le fonctionnement des Comité de travail du Conseil, tel qu'il apparait dans la pièce jointe numéro 1909288-13.1 ;

CONSIDÉRANT QUE ce genre de comités sont légalement créés par l'entremise d'un Règlement les composant ou via un Règlement de régie interne pour que les recommandations issues de ces Comités soient considérées par le Conseil, tel qu'expliqué par le Directeur général ;

CONSIDÉRANT QUE la création de comités du Conseil est tributaire d'un certain nombre de critères de fonctionnement issus habituellement d'un règlement, le Conseil souhaite tout de même que ces critères soient déterminés via résolution ;

CONSIDÉRANT QUE ces critères seront appliqués via une Politique relative à la constitution de Comités, tel que démontré à l'annexe numéro 1909288-P ;

CONSIDÉRANT QUE les éléments suivants seront utilisés pour assurer le fonctionnement optimal des Comités :

- La rémunération ou non des membres présents ;
- Les sujets abordés et leurs limites ;
- La fréquence des rencontres ;
- Le mandat des comités ;
- Les pouvoirs des comités ;
- La composition des comités ;
- Le mode de nomination des membres ;
- La durée des mandats des membres ;
- La présidence ou non des comités ;
- Le nombre de rencontres annuelles ;
- Le moyen de convocation des membres.

CONSÉQUEMMENT,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller François Barbeau, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Geneviève Bourdon **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents ;

D'ACCEPTER les modalités des comités du Conseil ;

ET QUE le détail régissant ces Comités soient établis au moyen d'une Politique et d'un Règlement de régie interne à une date ultérieure.

Distribution des votes des membres du Conseil				VOTE POUR (O)	VOTE CONTRE (C)
				PROPOSEUR (P)	APPUI (S)
				RETRAIT TABLE (R)	ABSENT (A)
				NE VOTE PAS (M)	
# 1 François Barbeau	P	# 5 Sophie Provost	A		
# 2 Geneviève Bourdon	S	# 6 Robert Arcoite	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 Véronique Thibault	A	Maire : André Chenail	M	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Marcel Tremblay	O	Maire suppléant :		REJETE	

.....

Point 14 Réception de réponses relatives au ministère de l'environnement et de réponses relatives à la TECQ 2019-2023

Le directeur général dépose deux communications courriels relatives à ces dossiers, afin de faire une mise au point sur ces situations. Les communications suivantes sont déposées comme pièce jointe numéros 14.1 et numéro 14.2 :

- Redevance en environnement et rapport financier 2018 – 14.1
- Programmation TECQ 2014-2018 et 2018-2023 – 14.2

Après explications, les conseillers et le Maire comprennent tous la portée actuelle et à venir de ces deux communications.

.....

19-09-289 Dossier de réclamation pour donner suite au refoulement d'égout du 22 août 2019

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général et le Directeur des travaux publics ont poussé leur investigation sur l'origine de la situation de refoulement d'égout récurrent, le dernier s'étant déroulé le 22 août 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a expliqué avec l'aide de l'annexe 1909289-15.1, les raisons très probables de ces refoulements à cette adresse, soit des raisons de conception du réseau, d'entretien du réseau et la situation topographie de la résidence concernée ;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen propriétaire touché par les évènements du 22 août 2019 du 11, rue Rousse, réclame une somme de 4048.27 \$ taxes incluses pour payer les dommages occasionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est consciente qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle et unique, qu'il n'y a pas lieu de considérer cette situation au même titre que les autres refoulements que la Municipalité pourrait être exposée à l'avenir ;

CONSÉQUEMMENT,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Arcoite, **APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Marcel Tremblay **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents ;

D'ACCEPTER la réclamation du citoyen Guillaume Barbeau pour le refoulement d'égout du 22 août 2019 ;

ET DE PAYER la réclamation de 4048.27 \$ taxes incluses via le surplus affecté au réseau d'égout.

Distribution des votes des membres du Conseil				VOTE POUR (O)	VOTE CONTRE (C)
				PROPOSEUR (P)	APPUI (S)
				RETRAIT TABLE (R)	ABSENT (A)
				NE VOTE PAS (M)	
# 1 François Barbeau	O	# 5 Sophie Provost	A		
# 2 Geneviève Bourdon	O	# 6 Robert Arcoite	S	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Véronique Thibault	A	Maire : André Chenail	M	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Marcel Tremblay	S	Maire suppléant :		REJETE	

Le Président de la table réinvite le conseiller du district numéro à rejoindre la table.

La conseillère du district numéro 3 rejoint la table du Conseil à 19h46.

19-09-290 Décision concernant un enregistreur de niveau d'eau pour prévenir les refoulements d'égout

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général et le Directeur des travaux publics recommandent le nettoyage du réseau d'égout, de procéder à un système de repérage GPS pour établir la situation véritable du réseau et installation de deux enregistreurs de niveau d'eau sur les points les plus bas du réseau, afin d'améliorer le suivi de ce dernier et prévenir des anomalies futures ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition pour un dispositif s'élève à 4214.90 \$ avant taxes et nécessite un abonnement mensuel de 18.29\$ avant taxes par mois ;

CONSIDÉRANT QUE la planification budgétaire n'a pas prévu ces mesures à son budget et que des subventions semblent possibles, notamment au niveau du programma TECQ 2019-2023 ;

CONSÉQUEMMENT,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Arcoite, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Véronique Thibault **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents ;

D'ACCEPTER l'installation d'un dispositif de mesure des niveaux d'eau ;

ET DE PAYER la dépense via le surplus affecté au réseau d'égout.

Distribution des votes des membres du Conseil				VOTE POUR (O)	VOTE CONTRE (C)
				PROPOSEUR (P)	APPUI (S)
				RETRAIT TABLE (R)	ABSENT (A)
				NE VOTE PAS (M)	
# 1 François Barbeau	O	# 5 Sophie Provost	A		
# 2 Geneviève Bourdon	O	# 6 Robert Arcoite	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Véronique Thibault	S	Maire : André Chenail	M	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Marcel Tremblay	O	Maire suppléant :		REJETE	

16. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune personne présente dans la salle.

.....

19-09-291 Levée de séance

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marcel Tremblay, **APPUYÉ** madame la conseillère Véronique Thibault **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents ;

DE LEVER la présente séance à vingt heures quatorze minutes (20h14).

Distribution des votes des membres du Conseil				VOTE POUR (O)		VOTE CONTRE (C)	
				PROPOSEUR (P)		APPUI (S)	
				RETRAIT TABLE (R)		ABSENT (A)	
# 1 François Barbeau	O	# 5 Sophie Provost	O	NE VOTE PAS (M)			
# 2 Geneviève Bourdon	O	# 6 Robert Arcoite	A	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 Véronique Thibault	S	Maire : André Chenail	M	ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Marcel Tremblay	P	Maire suppléant :		REJETE			

.....

André Chenail,
Maire

Carl Simard, B.Sc.Urb., OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, André Chenail, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées en lien avec la séance extraordinaire du 19 septembre 2019.

.....